



## **Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 19 Mai 2023**

**Président de séance** : Mr BESANÇON Laurent, Maire

**Conseillers présents** : (6) : Mrs BESANÇON Laurent, CHAMBARD Denis, CHAMBARD Hervé, DUC Pierre, GENTAS Dominique et MOUREZ Jean Christophe.

Mr le Président constate que le quorum est atteint.

**Conseillers excusés** (5) : Mmes GRILLOT Isabelle et JEANDOT Julie - Mrs DANJEAN Pierre, CHEVASSUS Patrice, et DUPAS Jean Pierre.

**Pouvoir** : 0

**Votants** : 6

**Secrétaires de séance** : Mr DUC Pierre

**Début de séance** : 18 h 30

---

\* Le compte-rendu du Conseil Municipal (CM) du 7 avril 2023 est approuvé à l'unanimité des élus. Monsieur le Maire et Monsieur le Secrétaire signent le registre des délibérations.

### **1° Délibération : Décision budgétaire modificative : remboursement Gaule Lédonienne.**

La régularisation budgétaire modificative concernant un trop-perçu est approuvée à l'unanimité des élus présents.

### **2° Délibération : Passage à la nomenclature comptable M57.**

Le passage à la nomenclature comptable M57 voulu par l'Etat est obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Cette décision est approuvée à l'unanimité des élus présents.

### **3° Délibération : Service de l'eau : approbation RQPS 2022.**

Le rapport annuel RQPS 2022, est approuvée à l'unanimité des élus présents. Le document RQPS est consultable en mairie, aux heures d'ouverture.

#### **4° Délibération : Demande subvention DST (projet de restauration statue de Jeanne d'Arc) :**

L'unanimité des élus présents autorise Mr le Maire à monter un dossier pour une demande de subvention auprès du Département, pour le projet de restauration de la statue de Jeanne d'Arc détériorée par le car scolaire.

En parallèle, une action civile en contentieux juridique est conduite contre l'assureur de la Région (AXA) qui refuse de prendre en charge le sinistre.

#### **5° Délibération : Validation de la nomination d'une référente déontologue (charte des élus) :**

Le décret gouvernemental 2022-1520 du 6 décembre 2022 a instauré la création d'un référent déontologue à compter du 1 juin 2023 afin de conseiller les élus en matière de respect des principes déontologiques mentionnés dans la charte de l' élu local.

La nomination d'une référente déontologue départementale est approuvée à l'unanimité des élus présents.

#### **6° Commission CCBHS : Informations des délégués.**

Mr le Maire fait un point sur la voirie : Le fauchage des bordures sur les routes du mont du Chaumois et de la Marre sera effectué prochainement.

Mr le Maire fait un point sur le tourisme : Projet des sentiers des cabanes en pierres sèches : Les sentiers ont été débroussaillés et nettoyés par le service des emplois verts. L'installation de la table de pique-nique au Chaumois est en cours. Le balisage des sentiers sera réalisé avant le 1<sup>er</sup> juin.

#### **7° Questions diverses :**

Affaire avec le Gaec Villet de Granges-de-Ladoye : Mr Villet Bruno a coupé du bois sur le terrain communal limitrophe d'un champ lui appartenant : environ 12 stères (lieu-dit Les Toupes). Mr Villet refusant de rendre le bois, Mr le Maire engage une action civile contre celui-ci.

Fin de séance : 20 h 30

Mr DUC Pierre

Secrétaire

Mr BESANÇON Laurent

